



# PROGRAMME DE LEVÉS GÉOPHYSIQUES DANS L'OUEST DE T.-N.-L. DE NWest ENERGY INC. – EXAMEN DE LA SECTION SUR LES RELEVÉS RELATIFS AUX PÊCHES COMMERCIALES DU RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## Contexte

Le 17 mars 2008, NWest Energy Inc. a présenté un rapport d'évaluation environnementale à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) concernant un projet de programme de levés géophysiques pour les permis de prospection 1097, 1098, 1103 et 1104 à l'ouest de Terre-Neuve. Le projet consiste en un programme pluriannuel (2009-2015) d'acquisition sismique en 3D en milieu marin. La superficie totale ciblée par l'activité proposée couvre 3115 km<sup>2</sup> (superficie ciblée par les activités de prospection sismique < 1000 km<sup>2</sup>); le projet se déroulerait entre août et octobre de chaque année à partir de 2008.

Le rapport intitulé « Environmental Assessment of Geophysical Survey for Exploration Licences 1097, 1098, 1103 and 1104 Western Newfoundland » (Évaluation environnementale des levés géophysiques pour les permis de prospection 1097, 1098, 1103 et 1004 dans l'ouest de Terre-Neuve) décrit les activités du projet à divers endroits au cours des huit prochaines années et l'environnement biologique et humain du secteur et évalue les impacts potentiels de l'activité sur ceux-ci.

L'OCTNLHE a transmis ce document au MPO, Région de T.-N.-L., qui agit à titre d'expert fédéral en vertu de la LCEE pour l'examen du document ainsi que pour la formulation d'avis et de commentaires à son égard. Comme la Région du Québec est responsable du relevé scientifique dans le secteur couvert par le programme, la Direction générale de la gestion de l'habitat du poisson a demandé à la Direction régionale des sciences du MPO, à l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), de passer en revue uniquement la section portant sur les relevés sur les pêches commerciales afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur les relevés effectués dans le Golfe et de déterminer si suffisamment d'information a été fournie à l'appui de ce programme ou encore, si l'information fournie est exacte. La demande a été transmise à la Direction des avis, des informations et du soutien scientifiques (DAISS) le 8 avril 2008, et une réponse était demandée pour le 22 avril 2008.

## Analyse et réponses

Les commentaires formulés par la Direction des sciences halieutiques et de l'aquaculture (DSHA), à l'IML, se rapportent aux sections 5.3.1.10, 5.3.2, 5.3.3 et 5.3.4 uniquement, sections pour lesquels nous avons été invités à formuler des commentaires en tant qu'experts.

## 5.3.1.10 Morue

- Il y avait également un moratoire de 1994 à 1996 (inclusivement – 3 ans).
- La pêche à la morue dans ce secteur se déroule près de la côte et non au large (filets maillant et palangres). Les relevés aléatoires stratifiés (Teleost - MPO, pêches sentinelles) couvrent toutes les profondeurs supérieures à 20 brasses (pêches sentinelles) et à 50 brasses (Teleost – MPO) dans le Golfe.
- Figure 5.43, effort de pêche à la morue par mois dans 4Rb, c – la source n'est pas indiquée.

## 5.3.2.1 Relevés des pêches sentinelles

- Il ne s'agit pas de relevés; l'échantillonnage est effectué de la même manière qu'en mode commercial.
- Le numéro de la figure indiqué (figure 5.45) est erroné. Il s'agit plutôt de la figure 5.44.

## 5.3.2.2 Relevés par navire scientifique

- On constate un mélange de relevés de recherche sur le poisson de fond du MPO, de relevés des pêches sentinelles avec engins fixes et de relevés des pêches sentinelles avec engins mobiles. Ceux-ci devraient être séparés. Nous proposons que l'on traite les relevés des pêches sentinelles avec engins fixes dans la section 5.3.2.1 et que l'on renomme celle-ci « Relevés des pêches sentinelles avec engins fixes ».
- Le relevé de recherche sur le poisson de fond du MPO (mentionné dans les deux premières phrases du paragraphe) est complètement indépendant des activités de pêche commerciale et ne devrait pas figurer dans la section 5.3.2 portant sur les relevés de la pêche commerciale. L'information fournie ne nous indique pas le but du relevé en question, à savoir où il a été effectué, quelles espèces sont à l'étude, etc. En fait, l'information fournie est insuffisante pour que l'on puisse évaluer adéquatement les impacts véritables du projet sur les relevés de recherche sur le poisson de fond du MPO.

## 5.3.2.3 Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond (Groundfish Enterprise Allocation Council)

- On a probablement cessé d'effectuer ces relevés dans 3Ps; à vérifier.

## Figure 5.45 Relevés par navire scientifique du MPO, août 2005-2007

- La conversion des données de latitude semble poser un problème dans le cas des traits effectués. En effet, ceux-ci sont présentés en cinq bandes horizontales distinctes dans 4R alors que ce secteur devrait être une zone d'échantillonnage continu. Le problème est sans doute au niveau de la conversion des minutes en fractions de degrés.

## 5.3.2.4 Relevé sur le crabe des neiges

- Il aurait été intéressant d'indiquer les positions de pêche du relevé sur le crabe des neiges sur la carte précédente.

#### 5.3.2.5 Marquage du flétan

- Préciser la taille des juvéniles, à savoir moins de 81 cm, et indiquer qu'il s'agit de la taille réglementaire minimale pour les prises. Depuis 2007, on effectue également le marquage de flétans de taille commerciale.
- Il aurait été intéressant de préciser les détails suivants : sites de marquage (représentation graphique), nombre de pêcheurs participant au projet, nombre de flétans marqués à chaque site, date du marquage (mois) à laquelle les activités de marquage sont effectuées, raisons scientifiques justifiant le marquage, etc.
- Nous ne comprenons pas le sens de la dernière phrase.
- Cette section doit être revue.

#### 5.3.2.6 Relevé sur la morue reproductrice

- La première phrase devrait se lire comme suit : « Deux chalutiers à panneaux doivent effectuer des traits pour.... ».

#### 5.3.3 Aquaculture

- Selon la figure 5.46, il y a **deux** sites où des moules bleues sont présentes. Un dans le bras Goose, dans la baie des Îles, **et l'autre au cap Piccadilly, du côté nord de la péninsule St. George.**

#### 5.3.4 Trafic maritime

- Ce point ne devrait pas être invoqué. Ces voies de navigation ne sont pas obligatoires. Les navires peuvent quitter la zone lorsque les glaces apparaissent. Il y a également de nombreux navires locaux qui ne vont pas vers les Grands Lacs dans le Golfe. De nombreux petits bateaux de pêche ne sont pas dotés de systèmes de surveillance des navires (SSN).

## Conclusions

L'évaluation scientifique fournie est fondée sur l'information que l'on nous a demandé de réviser uniquement et qui semble incomplète pour la formulation d'un meilleur avis. Toutefois, nous croyons, selon l'information fournie, que les activités prévues peuvent avoir un effet sur les activités de pêche et de recherche ainsi que sur les ressources dans les zones visées par le projet et même à une plus grande échelle dans l'aire de répartition des espèces examinées.

## Auteurs et éditeur

La DGGHP a demandé aux personnes suivantes de l'IML (MPO) d'examiner le rapport.

Alain Fréchet  
Diane Archambault  
Charley Cyr

Direction des sciences halieutiques et aquaculture  
Direction des sciences halieutiques et aquaculture  
Centre des avis scientifiques (éditeur)

## Approuvé par

original signé

Date : Le 17 avril 2008

Serge Gosselin  
Directeur  
DAISS

## Sources de renseignements

Canestoga-Rovers & Associates, 2008. Environmental Assessment of Geophysical Surveys for Exploration Licences 1097, 1098, 1103 and 1104 Western Newfoundland. Rapport n° 50016 (2).

## Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)  
Région du Québec  
Pêches et océans Canada  
Institut Maurice-Lamontagne  
C.P. 1000, Mont-Joli  
Québec (Canada)  
G5H 3Z4

Téléphone : 418-775-0825  
Télécopieur : 418-775-0679  
Courriel : [Bras@df-mpo.gc.ca](mailto:Bras@df-mpo.gc.ca)  
Adresse Internet : [www.dfo-mpo.gc.ca/csas](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas)

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2008

*An English version is available upon request at the above address.*



## La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2008. Programme de levés géophysiques dans l'ouest de T.-N.-L. de NWest Energy Inc. – Examen de la section sur les relevés relatifs aux pêches commerciales du rapport d'évaluation environnementale. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des sci. 2008/006.